



P.P. CH-3003 Berne, OFJ

Aux autorités cantonales de surveillance de
l'état civil
(*par e-mail*)

Référence du dossier :
Votre référence :
Notre référence : MM
Berne, le 31 janvier 2008

Partenariat - Afrique du Sud

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint pour information un avis de droit transmis à une autorité cantonale de surveillance de l'état civil. Dans cet avis, nous avons considéré que le "civil partnership" sud-africain devait être reconnu comme équivalent au partenariat enregistré suisse. Nous vous transmettons également le texte de loi ("Civil Union Act", 2006).

Pour tout complément d'information sur l'institution sud-africaine ou d'autres formes d'enregistrement, nous vous prions de vous adresser à Monsieur Michel Montini (michel.montini@bj.admin.ch).

Meilleures salutations

Office fédéral de la justice OFJ
Office fédéral de l'état civil

Mario Massa